



© Fotolia

FIN DE VIE.
Aller au-delà de ses convictions.

« **Q**uand cette euthanasie sera pratiquée, nous ne voulons pas être présentes dans la chambre, ni même dans l'institution. Nous refusons aussi de faire la toilette de la défunte. » Les propos de deux collègues infirmières de cultures différentes ont profondément dérangé Patrick Hamande, référent pour les soins palliatifs dans une maison de repos et de soin. « D'accord qu'au nom de ses convictions, on puisse ne pas être présent auprès de la personne au moment de l'acte. Mais le refus de faire la toilette mortuaire m'a heurté. Nous ne sommes pas engagés en fonction de nos convictions personnelles, mais de notre diplôme. »

GROUPES DE PAROLE

L'infirmier pointe du doigt la difficulté de gérer, dans une équipe soignante, de tels conflits au carrefour entre la pratique professionnelle, la loi et les croyances de chacun. « Il existe déjà, en temps ordinaire, une forte réticence à participer aux groupes de parole proposés au personnel. Par réflexe professionnel d'éviter de parler de soi avec les résidents ? Par peur de se montrer dans sa fragilité devant ses collègues ? » Il ne s'attarde pas sur les questions institutionnelles que pose l'euthanasie dans une maison de repos. Il partage plutôt son cheminement personnel. « Quand j'ai entendu le refus de mes collègues, je pouvais deviner leurs motivations : pour elles, la vie est sacrée. On n'a pas le droit d'y toucher. Il y a quinze ans, je vivais de la même conviction, en la reliant plus explicitement à des croyances chrétiennes solidement enracinées. Pour moi non plus, il n'était pas question de mettre fin à ses jours. » Face à des interpellations de personnes en souffrance qu'il voulait écouter, l'infirmier s'est engagé dans un questionnement qui lui permet aujourd'hui d'accompagner des patients jusque dans leur demande d'euthanasie et sa réalisation. L'enjeu était de trouver « une cohérence entre ce que je fais, je dis, je vis, je pense et je crois ».

BON SAMARITAIN

Patrick Hamande a fait partie d'un groupe d'infirmiers réfléchissant sur l'éthique de leur profession. Il a suivi plusieurs formations, a lu des livres et écouté des conférenciers sur le sujet. Sa rencontre avec Dominique Jacquemin a été pour lui déterminante. Ce professeur de théologie morale à l'UCL, qui possède également une formation et une pratique d'infirmier, lui a proposé de lire l'un de ses textes, *L'euthanasie : un lieu pour le théologien ?*, publié dans l'ouvrage collectif *Paroles de foi et réalités éthiques. Quelles voies et quelles voix ?*

Qu'a-t-il retenu de cette rencontre ? Principalement la lecture de la parabole du bon Samaritain et l'éclairage qu'elle apporte quand on se trouve confronté à des personnes en détresse. Un homme est blessé, il git au bord de la route. Deux représentants de la religion s'écartent de lui. Ils font passer leurs convictions avant le souci de la victime : il ne faudrait pas se rendre impurs en touchant du sang ! Arrive un étranger, un ennemi, un mécréant. Apercevant le malheureux, il oublie, il transgresse même ses propres repères religieux lui interdisant de fréquenter un juif, pour poser un simple geste d'humanité. Il se rend proche du blessé, le soigne et le confie aux bons soins d'un hôtelier.

« Trouver une cohérence entre ce que je fais, je dis, je vis, je pense et je crois. »

Et l'infirmier de s'interroger : « Et moi, comment est-ce que je réagis quand une personne exténuée me demande de l'accompagner dans un geste que mes convictions désapprouvent ? N'ai-je pas à transgresser, moi aussi, les interdits qui me structurent, pour rejoindre cette personne qui m'appelle ? Je ne vais quand même pas la laisser là,

De l'interdit à la transgression

L'EUTHANASIE EN MAISON DE REPOS

Joseph DEWEZ

Après la loi qui la dépénalise, l'euthanasie continue d'interroger. Dans une maison de repos, Patrick Hamande, infirmier, en évoque l'impact institutionnel. Il parle de son cheminement pour s'ajuster au plus vrai à des malades en détresse.

au bord du chemin, pour garder bonne conscience. » Il confie combien cette notion de « transgression par amour » l'aide à réconcilier en lui ses convictions et sa volonté d'être proche. « L'acte de l'euthanasie reste un interdit au plan moral, mais je peux, et même je dois, le transgresser si je veux aller au bout de ma présence à l'autre en souffrance. De plus, cela me permet de vivre cet accompagnement sans me sentir jugé par autrui. »

APPRIVOISER LA DEMANDE

Le référent en soins palliatifs rappelle cependant qu'il existe des conditions préalables avant de recourir à une euthanasie. La loi ne la légalise pas, mais la dépénalise, elle la soustrait aux poursuites judiciaires. L'équipe médicale a le devoir de faire le maximum pour soigner la personne malade et soulager ses souffrances. Et la patiente qui la demande doit pouvoir être accompagnée dans les

démarches à effectuer, afin que l'acte puisse être légal. Patrick Hamande raconte ainsi comment il a apporté son aide à l'une d'entre elles. « Elle était en grande détresse et souffrance, se découvrirait chaque jour plus limitée dans ses capacités et savait – les médecins le lui avaient dit – que sa fin de vie proche serait extrêmement douloureuse. Un jour, elle me dit avoir rempli à la commune le document nécessaire pour demander l'euthanasie. Elle me le montre. Je découvre qu'il n'a aucune valeur, il n'a ni cachet communal ni signature. De plus, elle ignore qu'elle doit, puisqu'elle est consciente, en référer à son médecin traitant et écrire une lettre de sa main confirmant cette demande. »

Ces différentes démarches ont pris une quinzaine de jours. « Un temps nécessaire pour apprivoiser la demande, tant pour elle que pour moi. C'est alors que le samaritain devient aussi aubergiste ! » Un délai précieux pour mûrir une

décision difficile, marquée d'ambivalence. « Cette ambivalence s'est manifestée dans le fait que, lors de la visite de son généraliste, elle ne lui a pas parlé de son projet. Je le lui ai fait remarquer et, à la visite suivante, elle lui en a fait part. » Le temps aussi pour le médecin qui en a l'obligation légale de consulter l'équipe soignante et recueillir les informations sur l'état physique et psychique de sa malade. Pour prendre avec elle une décision réfléchie. Et Patrick Hamande de conclure : « Aujourd'hui, je suis persuadé que le raisonnement éthique doit passer par le chemin de la transgression, c'est une question d'authenticité dans ma relation avec une personne souffrante. » ■



Éric GAZIAUX (direct.), *Paroles de foi et réalités éthiques. Quelles voies et quelles voix ?* Namur, Lumen vitae, 2016. Prix : 18€. Via L'appel : -5% = 17,10€.

INDICES

INVITATION.

Ce 9 avril, au Collège des Bernardins de Paris, la Conférence des évêques de France invite quatre cents personnalités publiques, dont le président Macron. Une manière de resserrer les liens entre l'Église et la sphère politique, à l'image du dîner du CRIF ou de la rupture du jeûne, auxquels les responsables juifs et musulmans convient les autorités françaises.

CRISE ALIMENTAIRE.

Au Venezuela, des paroisses sont prêtes à célébrer la messe avec de simples « morceaux de pain » car elles ne trouvent plus de farine de blé nécessaire à la confection des hosties.



JOURS FÉRIÉS ?

Le groupe de réflexion progressiste français Terra Nova propose de substituer deux jours fériés chrétiens au profit d'une fête juive et d'une musulmane.

MUTILATION.

Au Danemark, une pétition est lancée pour faire adopter par le Parlement une loi pour interdire la circoncision non médicale pour les garçons de moins de 18 ans. L'ordre des médecins danois considère en effet qu'il s'agit d'un « acte imposé et injuste ». Juifs et musulmans sont particulièrement visés.

TERMINUS.

D'ici quatre ans, un train reliera en 28 minutes l'aéroport de Tel-Aviv au Mur des Lamentations. C'est du moins ce qu'espère Yisrael Katz, ministre des Transports, qui propose de baptiser la station terminus du nom de Donald Trump.